

satisfaction du Gouvernement du Québec à la suite de la résolution de la Commission mixte de coopération belgo-canadienne créant, dans le cadre de l'accord culturel signé le 8 mai 1967 entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement du Canada, une Sous-commission de coopération belgo-québécoise.

Aussi, pour donner suite à cette résolution, je nomme, par les présentes, le sous-ministre des Affaires intergouvernementales, monsieur Arthur Tremblay, président de la délégation du Québec à la Sous-commission où il agira en mon nom et, à ce titre, vous fera connaître la composition de la délégation québécoise.

Veillez agréer, messieurs les Présidents, l'expression de ma très haute considération.

signé: François Cloutier

Son Excellence monsieur Charles Kerremans  
Ambassadeur du Royaume de Belgique au Canada et  
Président de la délégation belge à la Commission  
mixte belgo-canadienne

Monsieur André Bissonnette  
Sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires  
extérieures du Gouvernement du Canada et  
Président de la délégation canadienne à la  
Commission mixte belgo-canadienne. "

Monsieur Tremblay prend place à la table et la Commission mixte, après de courts exposés sur l'orientation de ses travaux, procède à l'adoption de son Ordre du Jour.

## I. ECHANGES DE PERSONNES

### A) Echanges académiques

#### 1) Boursés

##### a) Bourses de spécialisation et de recherches

La Partie belge offrira annuellement cinq bourses de spécialisation et de recherches à des étudiants